



Tournay, le 14/02/2023

**Conseil Communautaire**  
**LUNDI 13 FÉVRIER 2023 à 18H00 à GOUDON**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ABADIA Cédric (Président).

Date de convocation : 07 février 2023

Nombre de conseillers : 67

En exercice : 67

Qui ont pris part aux délibérations : 48 + 3 = 51

**PRÉSENTS** : Cédric ABADIA, Christian ALEGRET, Dominique ARNÉ, Francis ARTIGUE, Aline BERTHIER, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Richard CAPEL, Angèle CARRERE, Jean-Marc CASTOR, Sabine CHA, Monique CHAUSSERIE, David CHAZE, Jean-Michel CHEVALIER, Éliane DARRÉ, Nicolas DATAS-TAPIE, Didier DUTHU, Rémi DUTHU, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Paul GAILLAT, Christian GIUGE, Marc GUALBERT, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Pierre LACOSTE, Philippe LACOUME, Jean-Louis LAPASSET, Bernard LARRÉ, Michel LARRÉ, Christian LASSALLE, Christophe LASSIME, Maria LECAUDEY, Rémi LESAULNIER, Frédéric MARQUE-SANS, Didier MASSET, Christian NOGUES, Manuel FERREIRA DA CUNHA, Michel PAILHAS, Jean-Luc PERE, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Jean-Luc SABATHÉ, Pierre SEUBE.

**PROCURATIONS** : Gérard DARIES donne pouvoir à Jean-Luc PÉRÉ, Jean-Marc LACASSAGNE donne pouvoir à Didier LACASSAGNE, Alain PAILHÉ donne pouvoir à Michel LARRÉ.

Sur 67 élus en exercice, le Président compte 48 délégués présents et 3 procurations.

Le Quorum est atteint. Le nombre de votants est de 51. La séance est ouverte.

**Désignation du secrétaire de séance**

Madame Maria LECAUDEY est désignée secrétaire de séance.

**Proposition de modification de l'ordre du jour du Conseil Communautaire**

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour du Conseil Communautaire et d'ajouter une délibération :

- Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un Espace France Services/siège CCCVA

La proposition de modification de l'ordre du jour par l'ajout d'une délibération complémentaire est approuvée à l'unanimité.

**Approbation du Conseil Communautaire du 26/01/2022**

Le procès-verbal du conseil communautaire du 26 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATIONS**

**Objet : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un Espace France**

**Services/siège CCCVA**

**Vote : Unanimité**

**Code : 1.1**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

La création de l'Espace France Services et du siège de la Communauté de Communes a fait l'objet de la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la SAS Lejeune-Moureaux le 01/03/2021 pour un montant de 34 780€ HT, correspondant à 7.40% du montant estimatif des travaux 470 000€ HT.

Un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre a été approuvé portant le contrat à hauteur de 46 510.48€ HT suite au lancement des marchés de travaux pour un montant estimatif des travaux redéfini à 628 520€ HT.

Par délibération n°D006-2022 du 10 février 2022, le Conseil Communautaire a approuvé la signature d'un avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre portant le marché à hauteur de 53 805.03€ HT, suite à l'attribution des lots du marché de travaux pour un montant total de 726 115.52€ HT.

A la réception du chantier le montant définitif des travaux est de 755 022.64€ HT, intégrant les avenants à hauteur de 28 907.12€ (soit moins de 4% d'augmentation du coût des marchés notifiés).

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver la signature de l'avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre sur la base du montant définitif des travaux, pour un montant de 2 066.65€ HT.

Le présent avenant au marché de maîtrise d'œuvre porte le contrat à 55 817.68 € HT (67 046.01€ TTC).

*Monsieur le Président rappelle aux délégués communautaires que l'inauguration du siège de la Communauté de Communes et de l'Espace France Services a lieu le 18 février 2023 à 10h30 à Tournay.*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu la délibération du 10 décembre 2021 approuvant l'attribution des lots du marché travaux,

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre avec la SAS LEJEUNE-MOUREUX du 01/03/2021,

### **Le Conseil Communautaire**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité,

### **APPROUVE**

L'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec la SAS LEJEUNE-MOUREAUX, pour un montant de 2066.65€ HT, portant à 55 871.68€ HT le montant du marché

## **AUTORISE**

Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et tous les actes y afférents.

### **Interruption de séance :**

Mme BAUTE et M. HAGARD rejoignent l'assemblée.

Le Président compte 50 délégués présents et 3 procurations.

**Le nombre de votants est de 53.**

**Objet : Débat d'orientation budgétaire**

**Code : 7.1**

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation pour les collectivités de plus de 3500 habitants et qu'il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Au cours de ce débat, le Conseil Communautaire examine l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolution envisagée des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement), les orientations budgétaires, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée, la structure des effectifs et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que les actions devant bénéficier d'une priorité.

*Monsieur le Président explique l'importance de l'exercice en termes de transparence quant à la situation financière de la collectivité. Cette présentation est également l'occasion d'avoir un débat approfondi auprès de l'ensemble du Conseil Communautaire sur les perspectives financières et les projets à prioriser.*

*Monsieur le Président explique qu'il présente le rapport d'orientation budgétaire en l'absence de Monsieur André LAFFARGUE suite au décès de sa mère. Monsieur le Président remercie Monsieur Philippe MARTINEZ de sa présence, en sa qualité de Conseiller aux décideurs locaux.*

*Monsieur le Président introduit le DOB par une présentation synthétique des éléments de contexte national au travers la Loi de Finances pour 2023. Il souligne les mesures prises par l'Etat pour soutenir les collectivités dans leurs dépenses énergétiques. En ce qui concerne le Fonds Vert, les demandes de financement doivent être déposées sur la plateforme « démarches simplifiées ». Le Préfet décidera de l'affectation des crédits au regard des projets déposés.*

*Monsieur le Président présente ensuite les réalisations de l'année 2022.*

*Le bilan relatif aux ressources humaines est présenté par Madame BRISE, directrice de services de la Communauté de Communes.*

### **Interruption de séance :**

Mme BONNET rejoint l'assemblée.

Le Président compte 51 délégués présents et 3 procurations.

**Le nombre de votants est de 54.**

Monsieur ALEGRET demande si le poste de coordonnateur de la CTG est intégré au budget présenté.

Monsieur ABADIA répond que le poste a été créé au 01/01/2023 et qu'il n'apparaît donc pas au bilan 2022, mais sera inscrit au budget 2023. Il précise que le poste est financé à hauteur de 36 000€ par an sur 5 ans par la CAF dans le cadre de la CTG.

Monsieur ALEGRET indique que l'épargne de la Communauté de Communes était de 700 000€ en 2020, alors qu'il n'est plus que de 550 000€.

Monsieur ABADIA répond que le principe retenu a toujours été de préserver cette épargne : le montant est donc le même depuis 2020. Monsieur MARTINEZ confirme que le montant de l'épargne est de 550 000€ depuis 2020 et non pas 700 000€. Monsieur LABAT indique qu'il s'agit peut-être d'une méprise de Monsieur ALEGRET avec le montant de l'encaisse.

Monsieur le Président présente les résultats financiers à la clôture de l'exercice et précise que ces chiffres ne sont pas définitifs et qu'ils pourront évoluer au moment du vote du budget car ils ne prennent pas en comptes les charges liées aux amortissements. A la clôture de l'exercice, le résultat cumulé (2021 et 2022) en fonctionnement est de 1 234 049.43€ compte tenu des économies réalisées sur les charges et des recettes supplémentaires liées aux décisions gouvernementales et l'augmentation des produits liées aux mises à disposition des services auprès des communes. Le résultat présente un déficit d'investissement de 679 366.93€ en cumulé sur 2021 et 2022, compte tenu des opérations programmées en 2021 et réalisées en 2022 (aménagement du lac et travaux du siège et de l'EFS notamment) pour lesquelles des subventions ont été notifiées mais pas encore versées.

Monsieur le Président précise qu'au résultat de fonctionnement, il faut déduire le montant de l'épargne (550 000€), la charge du centre de loisirs de Tournay pour 2021 (90 000€ à régler), les emprunts estimés à 80 000€, le prêt relais contracté en 2022 à rembourser en 2023 (200 000€), ainsi que la recette exceptionnelle du FPIC (168 000€). Soit un résultat provisoire de 146 049.43€ à transférer en 2023.

En ce qui concerne l'état de la dette, Monsieur le Président indique que le montant restant dû au 31/12/2022 est de 851748€ hors prêt relais, soit une annuité de 101 562€ (capital + intérêts).

Monsieur le président présente ensuite le résultat des budgets annexes relatifs aux zones d'activité économique (Tournay et Pouyastruc) et aux ordures ménagères. Il rappelle que la redevance incitative est mise en place en 2023 et que le budget annexe OM pour 2023 intègrera la disparition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur le Président présente au conseil communautaire les perspectives financières en termes de charges et de ressources. Il propose de prioriser les investissements en 2023 pour un montant de 76 000€ intégrant l'équipement du service technique, l'achat de foncier pour développer la valorisation des déchets à Pouyastruc, les travaux dans les écoles et les aménagements du lac. Il rappelle qu'un montant de 125 000€ a été programmé en 2022 pour les études liées aux projets structurants (cuisine centrale, zones d'activité, compétence scolaire) et que ces opérations seront réalisées en 2023 avec un financement de 100 000€ au titre de la DETR.

Monsieur le Président introduit le débat d'orientation budgétaire en proposant les orientations générales de la collectivité pour 2023. Les éléments financiers doivent permettre de maintenir nos ambitions, de poursuivre la construction de notre Communauté de Communes :

1. **Renforcer l'offre de services aux habitants**, par le développement des interventions de l'Espace France Services, mis en service le 18 juillet 2022, et la mise en œuvre opérationnelle de la

convention territoriale globale pour l'amélioration des services aux familles, ainsi que la gestion coordonnées des centres de loisirs et des relais petite enfance de Tournay et Pouyastruc. La mise en place de la redevance incitative des ordures ménagères en 2023. Le contexte économique actuel impose de poursuivre les actions engagées pour soutenir les ménages les plus modestes, telles que la mise en place d'une tarification sociale dans les cantines scolaires et le financement de l'accompagnement des opérations de rénovations énergétiques des logements dans le cadre de l'OPAH et du guichet unique Rénov' Occitanie. De même, Monsieur le Président proposera en 2023, comme en 2022, de ne pas augmenter la fiscalité de la Communauté de Communes afin de ne pas peser davantage sur le budget des ménages.

2. **Conforter les services mutualisés en réponse aux besoins des communes du territoire**, par la poursuite du projet de service technique engagé en 2022 (développement de nouvelles activités, renouvellement du matériel) et la mise à disposition de secrétaires de Mairie. Dans le prolongement du groupement de commande mis en place pour l'acquisition de défibrillateurs, la collectivité pourra porter des achats groupés dans le domaine des services d'assurances et des équipements de signalisation et de sécurité. La réflexion engagée depuis un an et demi sur l'harmonisation de la compétence scolaire devrait aboutir en 2023 à une prise de décision du conseil communautaire. Le travail engagé par la commission « relations intercommunales » de connaissance du territoire permettra d'établir un plan d'actions adapté aux besoins des communes.
3. **Poursuivre le développement économique et la politique d'attractivité du territoire**. En 2023, les études engagées permettront de finaliser le projet de création d'une cuisine centrale intercommunale. La réalisation d'un schéma directeur du foncier économique aboutira à la définition d'un plan d'actions pour optimiser la gestion des zones d'activité économique du territoire et proposer une décision pour l'aménagement de la ZAE du Rensou à Tournay. Le dépôt des statuts du groupement de valorisation agricole des Coteaux du Val d'Arros en 2023 marque également la volonté de conforter notre agriculture par des actions de soutien à l'installation et au renouvellement des pratiques agricoles. La stratégie touristique du territoire sera également présentée en 2023, afin de proposer un plan d'actions coordonnées et une meilleure communication. Le passage du Tour de France sur notre territoire en 2023 sera l'occasion de compléter l'aménagement du lac de l'Arrêt Darré par de nouveaux équipements favorisant les pratiques du vélo (VTT, cyclotourisme). De même la rénovation et l'extension de la Guinguette du lac sera engagée en 2023, dans la perspective de notre candidature au passage de la Flamme olympique en 2024.

Monsieur ALEGRET indique que la Communauté de Communes peut mobiliser la garantie décennale pour les travaux de l'école de Dours.

Monsieur ABADIA confirme que c'est à l'étude, en particulier suite aux dysfonctionnements relevés sur la chaufferie et sur l'isolation du bâtiment.

Madame CHA demande pourquoi le changement de la chaudière de Dours n'est pas inscrit au programme d'investissements pour 2023.

Monsieur ABADIA répond que l'expertise demandée a conclu à un besoin de changement de la programmation et non pas de la pompe à chaleur : il s'agit donc de dépenses d'entretien qui sont affectés en fonctionnement et non pas en investissement.

*Madame CHA souhaite savoir si les aménagements du lac, notamment l'extension de la guinguette, ne seront pas remis en cause par le projet d'installation photovoltaïque sur le lac. Monsieur ABADIA répond que l'Institution Adour a affirmé que le projet ne se ferait pas sans l'accord des élus du territoire. Or, à ce stade, toutes les communes concernées ont délibéré contre le projet et un courrier a été adressé au Président du Conseil Départemental pour l'en informer. Il faut attendre la fin des études préalables pour prendre une position communautaire définitive et ce projet ne doit pas nous empêcher de poursuivre les investissements sur le lac.*

*Madame CHA dit qu'il y a trop de crédits consacrés aux études qui ne servent qu'à financer des bureaux d'études.*

*Monsieur ABADIA rappelle que les études relatives à la compétence scolaire et à la cuisine centrale ont été demandées par les élus afin de vérifier la faisabilité financière avant de prendre une décision. Il précise que, bien qu'il s'agisse d'argent public, ces études seront financées en partie par la DETR et permettront de disposer d'un modèle économique fiable avant d'engager la collectivité dans des dépenses importantes en investissement mais surtout en fonctionnement.*

*Monsieur LABAT ajoute qu'il faut être prudent sur les coûts de fonctionnement de la cuisine centrale, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une compétence de la 3CVA. Il indique également ses réserves à intervenir sur les écoles et d'alourdir les charges de fonctionnement : en l'absence de conventions de mise à disposition des locaux signées avec les communes propriétaires, les travaux ne peuvent être imputés en investissement. Si le fonctionnement augmente de 120 000€ chaque année, la Communauté de Communes va être en difficulté financière.*

*Monsieur ABADIA répond qu'il s'agit là d'un sujet de fond qui devra être traité dans le cadre de la décision sur l'harmonisation de la compétence scolaire. En ce qui concerne les travaux identifiés en 2023, ils seront réalisés au vu de l'urgence, sécurité des enfants et en concertation avec les Maires concernés.*

*Monsieur ALEGRET est surpris qu'une étude soit programmée sur la zone d'activité du Rensou alors qu'une étude avait déjà été engagée pour l'aménagement de l'extension en 2020.*

*Monsieur ABADIA répond que le comité de pilotage mis en place sur le projet n'a pas abouti à la définition d'un projet viable et les entreprises sollicitées ont exprimé des difficultés à venir s'installer sur la zone du Rensou, compte tenu de l'accessibilité au site et du risque inondation qui génère de fortes contraintes en termes de constructibilité (rehausse de 1m et non de 0,50m).*

*Monsieur CAPEL complète en indiquant que l'étude sera conduite par le CEREMA et qu'il s'agit d'un projet prioritaire pour la commission Développement économique.*

*Monsieur CHEVALIER rappelle que la commune de Cabanac a demandé la rénovation du préau de l'école depuis plusieurs années et qu'il s'agit de travaux indispensables pour le bien-être des enfants et des enseignants. La commune a investi 50 000€ dans son école et elle est prête à prendre en charge une partie des travaux d'isolation du préau si nécessaire.*

*Monsieur GAILLAT dit que c'est bien là le problème de la 3CVA : sur Cabanac, cela fait plusieurs années que le sujet est posé et il faudrait avancer. Les sentiers de randonnée sont aussi un sujet récurrent sur lequel la 3CVA devrait s'investir, notamment en mobilisant les services techniques pour l'entretien des chemins communaux. Monsieur GAILLAT souhaite également savoir ce qu'il en est de la déchetterie de Pouyastruc.*

*Monsieur ABADIA répond que la déchetterie de Pouyastruc relève de la compétence du SYMAT. Il précise que le travail est engagé avec le SYMAT pour conforter la baisse des déchets verts. D'où la proposition d'extension du site pour développer cette activité qui fait faire de grandes*

*économies à la collectivité en matière de coût de transport. Monsieur ABADIA explique que les sentiers de randonnée sont une priorité de la commission Tourisme pour 2023.*

*Monsieur CAPEL complète en indiquant que ce chantier s'intégrera dans l'élaboration du schéma directeur des mobilités, en partenariat avec la DDT. Ce travail sera réalisé avec les ressources internes, sans appel à un bureau d'étude, comme l'ont fait les autres intercommunalités du département.*

*Madame LECAUDEY ajoute que l'entretien et la valorisation des chemins de randonnées sont également une priorité pour les communes, en particulier en termes de signalétique, mais aussi pour la valorisation du territoire. C'est un sujet qui fédère les élus et devra être au cœur de nos débats en 2023.*

*Monsieur CHAZE s'interroge sur la possibilité d'une commune ayant transféré sa compétence scolaire à pouvoir mobiliser des financer de l'Etat et du Département pour réaliser des travaux sur son école.*

*Monsieur CHEVALIER répond qu'il y a là un flou juridique qui devra être éclairci. Monsieur ABADIA rappelle que le débat sur l'harmonisation de la compétence scolaire devra intégrer cette clarification sur le niveau d'intervention en matière de travaux dans les écoles.*

*Monsieur GABRIEL demande si la 3CVA va prendre la compétence des amendes de Police pour financer les travaux de signalétique routière.*

*Monsieur DATAS-TAPIE rappelle que ce sont les conseillers départementaux qui décident de l'affectation du produit des amendes de Police sur le territoire.*

*Monsieur NOGUES informe de son expérience de référencement des sentiers de randonnée sur une plateforme départementale, qui a généré des contraintes importantes. Il appelle donc à la vigilance. Monsieur CAPEL répond que le travail le plus important sera de recenser les itinéraires et les inscrire au Plan départemental de randonnée pédestre (PDIPR).*

*Monsieur ALEGRET revient sur les aménagements du lac et sur le projet d'extension de la guinguette. Il s'inquiète du choix du modèle juridique qui sera décidé avec le preneur et des risques de perdre la maîtrise du foncier. Monsieur ABADIA répond qu'il participait à la dernière commission Tourisme et que le sujet était au cœur des préoccupations. Lors de l'audition des candidats, les propositions inscrites dans l'appel à manifestation d'intérêt n'ont pas été remises en cause et le choix reste ouvert. Une prochaine réunion de la commission Tourisme est programmée sur le sujet afin qu'une proposition soit présentée au conseil communautaire.*

#### **Interruption de séance .:**

Mme CHA et M. FERRERO quittent l'assemblée.

Le Président compte 49 délégués présents et 3 procurations.

**Le nombre de votants est de 52.**

#### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2312-1 prévoyant un débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3500 habitants et plus,

Vu le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire adressé aux membres du conseil communautaire,

Vu l'avis de la commission Finances, en date du 1<sup>er</sup> février 2023,

**Le Conseil Communautaire**

Ayant entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**PREND ACTE**

De la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance du Conseil Communautaire à 20h20.

Le Président,  
Communauté de Communes  
des Coteaux du Val d'Arros



Cédric ABADIA

Le secrétaire de séance,



Maria LECAUDEY